

REGLEMENT « LES RENCONTRES DE L'ODET »



Date de la manifestation : 18 mai 2024

Compétition amicale de pêche à la mouche ouverte à tout pêcheur, majeur, détenteur de la carte de pêche 2024 sous réserve que l'inscription ait été enregistrée pour le 10 mai au plus tard.

INSCRIPTION :

Sur : <https://www.helloasso.com/associations/club-mouche-d-arzano-et-environs/evenements/les-rencontres-de-l-odet>

Le montant de l'inscription est fixé à 20 € repas du midi compris.

Les inscriptions ne sont pas remboursables en cas de forfait.

Limité à 18 pêcheurs.

Lieux de la compétition :

ERGUE GABERIC (29500) - Vallée du Stangala.

RDV à la Carrière de Kerrous, Tréodet - Point GPS 48.011 , -4.063



Horaires

- 8H00 sur le lieu de RDV
- 8H15 : Briefing (présence obligatoire). Les résultats des tirages au sort des secteurs et des binômes seront annoncés à ce moment, ainsi que la remise des feuilles de marque.
- A partir de 8H45 : Début de la 1^{ère} session
- 12H15/13H45 : Repas
- A partir de 14H00 : Début de la 2^{ème} session
- A partir de 18H00 : Annonce des résultats

Déroulement de la compétition

Les secteurs seront délimités amont et aval par des panneaux de secteurs.

Deux pêcheurs par secteur.

Chaque session de pêche durera 3 H. Chaque pêcheur pêchera 30 minutes à tour de rôle et sera contrôlé par son binôme.

Si la fin du parcours est atteinte avant la fin des 3 heures de la session, le pêcheur pourra redescendre la portion de parcours nécessaire pour finir son temps de pêche. Le temps de déplacement, d'un maximum de 10 minutes, sera décompté du temps de pêche.

2 rotations sont prévues sur la journée : 9H - 12H et 14H00 - 17H00.

Si un concurrent est forfait et que le nombre de participants est impair, le pêcheur se retrouvant sans binôme pêchera 1H30 sur chaque session (matin et après-midi). Il sera contrôlé par un arbitre désigné par l'organisation.

Mesure des poissons

- Les poissons seront mesurés à l'aide d'une goulotte mise à disposition par l'organisation.
- Une fois cette mesure effectuée, l'inscription sur la feuille de marque se fera à l'arrondi supérieur dans le cas où la taille du poisson n'est pas égale à un chiffre entier (exemple, truite de 24,5 cm = 25 cm).
- Le pêcheur/contrôleur devra rayer ou noircir les cases non remplies sur la fiche de contrôle et s'assurer que le compétiteur a signé sa fiche après chaque prise et en fin de manche.
- Remise à l'eau obligatoire du poisson. Un poisson qui ne repart pas = 0 points. Au deuxième poisson qui ne repart pas = capot et arrêt de la pêche sur la manche.

Classement

- Seules les truites dont la taille est égale ou supérieur à 16 cm seront retenues pour le classement.
- Chaque prise homologuée est comptée pour 100 points par poisson + 20 points par centimètre. Ex : un poisson homologable de 40 cm = 100 pts + (40 x 20) = 900 pts.
- En cas de capot sur une rotation, le classement du pêcheur sur la manche sera égal au nombre de pêcheurs inscrits + 1.
- Le classement de l'épreuve s'effectue dans un premier temps par ordre croissant sur la somme des places obtenues au cours des rotations.
- En cas d'égalité, c'est la somme des Points Poissons triés par ordre décroissant qui départage les compétiteurs.
- Si l'égalité se poursuit, ce sont les plus gros poissons triés par ordre décroissant qui départagent les compétiteurs.

Matériel autorisé et/ou obligatoire

- Pêche à la mouche uniquement
- 2 cannes par pêcheur autorisé
- Toutes techniques « mouche » autorisées
- Utilisation d'une soie obligatoire dont le diamètre minimum est de 0,55 (soies nymphe compétition).
- Hameçons sans ardillon obligatoires
- Épuisette obligatoire
- Wading autorisé